

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 87 (1942)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :		ABONNEMENT	Pour l'Etranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—			1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—			3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Avenue de la Gare 33, Lausanne _____ Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Pionniers d'infanterie

En terminant l'article « Questions du génie » paru dans la *Revue militaire* d'avril, j'ai émis l'idée qu'il pourrait être utile de créer des compagnies de « sapeurs de combat ». Avant même que ces lignes eussent paru, j'ai retrouvé la même idée, sous une forme quelque peu différente, dans le *Schweizer Soldat* du 24 avril. Le capitaine Brunner, instructeur d'infanterie, y fait la proposition ferme de créer, dans chaque régiment d'infanterie, une compagnie « de pionniers d'infanterie ».

Le capitaine Brunner est jeune ; il ne sait peut-être pas que l'O. M. 1874 avait créé les pionniers d'infanterie et que l'O. M. 1891 les a supprimés ; il ignore presque certainement que, à plusieurs reprises, j'ai demandé qu'on les rétablisse sans d'ailleurs trouver aucun écho en haut lieu ; je lui souhaite d'avoir plus de chance que moi et je profite de l'occasion pour revenir encore une fois sur ce sujet.